

je ne perdrai pas l'occasion de joindre ma voix à celle de mon honorable ami d'Elgin-est (M. Wilson), en dévoilant l'absurdité de ce projet. Cette question a déjà été soumise à la chambre, lorsque mon honorable ami de Northumberland (M. Mitchell) était ministre de la marine et des pêcheries, et, un soir, pour tuer le temps, je proposai de rendre Kettle Creek navigable. Après un débat de trois heures, de minuit à trois heures du matin, on en arriva à la conclusion qu'en dépensant un demi-million de piastres, il serait possible de rendre la rivière navigable, au moins pour le poisson, entre ces deux endroits.

Une VOIX : Pour les carpes.

M. CASEY : Oui. Je crois qu'il n'est jamais entré dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, que l'on pouvait la rendre navigable pour le commerce, ou, comme le dit mon honorable ami, qu'il y aurait du trafic si le canal était construit. L'honorable ministre des travaux publics doit se rappeler qu'il y a quelques années, quelqu'un émit l'idée de creuser un canal entre la rivière Thames et le lac Erie, à travers mon comté, en passant dans un village du nom d'Iona, et déclara que l'on faisait alors des explorations dans ce but. Je me rappelle avoir demandé à mon honorable ami, le ministre, les documents touchant ce projet, et ces documents avaient beaucoup de ressemblance avec ceux demandés par mon honorable ami d'Elgin-est (M. Wilson), relativement à ce canal de Saint-Thomas, c'est-à-dire, qu'il fallait une tranchée d'environ 300 pieds pour conduire les eaux depuis Saint-Thomas jusqu'au lac Erie, par cette route. Ce projet est aussi absurde que l'autre, et son auteur devait le savoir. Quel que soit celui qui ait fait faire des explorations, son but était de faire du capital politique ; mais je crois que la chose n'a pas réussi, et, au lieu de faire du capital politique, les promoteurs de ce projet ont attiré sur eux le ridicule public.

La motion est adoptée.

## CHEMIN DE FER DE LONDON ET PORT-STANLEY.

M. WILSON (Elgin) : Je demande—

Un relevé de tous péages et autres recettes perçus par le chemin de fer de London et Port-Stanley, le Grand Occidental et le Grand Tronc, à Port-Stanley, et de l'application de tels revenus. Aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'état de ce havre, qui n'ont pas encore été soumis à cette chambre.

En faisant cette demande, je dois dire que c'est une répétition, jusqu'à un certain point, d'une motion que j'ai faite antérieurement. A maintes reprises j'ai appelé l'attention du ministre des travaux publics sur la condition de Port Stanley. J'ai souvent demandé que l'on mit dans les estimations une subvention destinée à tenir ce port dans un état convenable. Chaque fois, l'on m'a conseillé la patience, en me disant que les estimations supplémentaires renfermeraient un article propre à me réjouir, ainsi que le peuple de cette localité. J'ai été patient jusqu'au moment où j'ai connu l'honorable ministre des travaux publics comme je le connais maintenant, et j'espérais pouvoir obtenir quelque chose le jour où il remplirait ses promesses ; mais j'ai été déçu si souvent, que je n'ai aucune espérance de voir réaliser, aujourd'hui, les désirs du peuple de cette localité. Je pourrais expliquer cette négligence par le fait que je représente ce

M. CASEY.

comté ; mais mon prédécesseur était un conservateur et le peuple de ce comté fut alors aussi négligé que depuis que j'ai l'honneur de le représenter. Je pourrais dire en passant que, dans un sens, le peuple a été bien traité. La majorité est formée de conservateurs, de francs partisans des honorables membres de la droite, donnant fidèlement leur vote, tandis que les libéraux sont en très petit nombre. Mais l'honorable ministre des travaux publics sait très bien, je suppose, que dans la plupart des districts électoraux, il peut compter sur l'appui des conservateurs, qu'il ait tort ou raison. Comme le dit l'honorable premier ministre, il n'offre aucun remerciement à ceux qui l'appuient seulement quand il a raison, c'est quand il a tort qu'il a besoin de leur appui ; et il espère, je suppose, que lorsqu'il en aura besoin, le peuple de ce comté viendra à son secours, qu'il l'ait bien ou mal traité.

Je dis qu'il ne les traite pas avec justice ; et Port-Stanley, après avoir été un village riche et prospère, s'est tellement appauvri, qu'il ne s'y fait presque plus de trafic ni d'affaires ; le trafic par le lac est presque complètement disparu, et il a pris aujourd'hui la route des chemins de fer de l'est et de l'ouest. Le gouvernement peut dire qu'il n'a aucun contrôle sur ce port, parce qu'il l'a transporté à la compagnie du chemin de fer de London et de Port-Stanley.

Il n'y a pas de doute que mon honorable ami, le ministre de l'agriculture, en connaît quelque chose ; mais il sait très bien que sa propre ville se plaint maintenant du tort qui a été causé aux gens par la compagnie du chemin de fer de London et Port-Stanley, et il est temps, pour lui, de s'éveiller s'il veut que ces difficultés disparaissent, car les gens de London se plaignent de son indifférence. Il devrait exercer une pression auprès du ministre des travaux publics pour l'inquire à faire mettre le port dans une condition raisonnable, de telle sorte que les navires puissent y décharger et charger leurs cargaisons.

Quelle est l'utilité d'un canal entre Saint-Thomas et Port-Stanley, si on laisse le port dans l'état où il est maintenant ? Il faudrait qu'il fût mis dans une meilleure condition, si l'on veut que les navires puissent y entrer, et le ministre des travaux publics devrait voir à ce que la compagnie du chemin de fer fit son devoir, conformément à l'engagement qu'elle a pris avec le gouvernement, c'est-à-dire que les droits de péage, ainsi que les autres revenus provenant du port fussent employés à son amélioration. J'espère donc que lorsque les documents seront déposés sur le bureau de la chambre, le ministre s'apercevra qu'il est nécessaire d'obliger la compagnie du chemin de fer à remplir son devoir, et à mettre le port dans une condition propre et navigable.

M. CASEY : Il s'agit ici d'une question que je connais bien, car Port-Stanley se trouvait autrefois dans mon comté, et quoiqu'il se trouve aujourd'hui dans le comté de mon honorable ami qui vient de parler, je crois qu'il a parfaitement raison d'attirer l'attention du gouvernement sur la condition de ce port. Les conditions du bail en vertu duquel la compagnie du chemin de fer de London et Port-Stanley a obtenu le contrôle du port, sont que la compagnie doit affecter tous les revenus provenant du port à l'entretenir en bon état. Dès 1875, j'ai demandé la formation d'un comité devant s'enquérir de la condition de ce port, et il a alors été prouvé qu'une